

Nous vous invitons à participer au **FESTIVAL R-CAS #5**

Les VENDREDI 27 + SAMEDI 28 et DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019
AU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN ACENTMETRESDUCENTREDUMONDE
A PERPIGNAN

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 31 MARS 2019

Unique festival d'arts plastiques du genre dans les Pyrénées-Orientales, cet évènement a pour vocation de devenir un grand rendez-vous convivial de la CREATION actuelle, en biennale, afin de faire découvrir au public les artistes talentueux que vous êtes, ouvrir le grand public à une sensibilité contemporaine et/ou singulière, et permettre des rencontres en direct aussi avec les professionnels du secteur, dans un espace de renommée, voué à la promotion artistique actuelle et contemporaine.

QUI PEUT ETRE EXPOSANT ?

Cette manifestation est ouverte aux artistes plasticiens et créateurs d'art de pièces uniques ou en édition limitée, professionnels ou émergents dans une dynamique de professionnalisation, dans les tendances contemporaines et singulières, issues d'atelier (peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes, artisans d'art originaux et actuels).

Vu les possibilités offertes par le lieu d'exposition, les démarches particulièrement originales, innovantes et actuelles seront privilégiées dans la sélection, sachant que, même s'il est toujours difficile de donner une définition précise, notre structure est généralement tournée vers une identité graphique, texturée, sensible et composée, mais sans limite de médium ou de forme.

PEUT-ON PARTICIPER A PLUSIEURS EDITIONS DU FESTIVAL R-CAS ?

Un artiste ne peut pas exposer deux éditions de suite, afin de garantir un renouvellement et ainsi le succès du festival à chaque édition. Par exemple : si vous avez participé au festival R-CAS 2017, vous ne serez pas sélectionné pour l'édition 2019. Mais si vous aviez exposé en 2015, vous pouvez à nouveau proposer votre candidature. Ceci permet aussi un renouvellement et/ou une évolution dans le travail de l'artiste.

COMBIEN D'ARTISTES SONT SELECTIONNES ET QUI FAIT LE CHOIX ?

Privilégiant le renouvellement, la diversité, la qualité à la quantité, en fonction de la scénographie, de 25 à 30 artistes et créateurs seront sélectionnés.

La sélection se fait par un jury autonome de 3 personnalités liées à l'art et à la culture, qui ont voix dominante + conseil de 2 membres du comité pilote d'Agit'hé et 2 adhérents « public » de la structure.

Ce jury est choisi et renouvelé à chaque biennale. Leur décision est sans appel.

EN PRATIQUE COMMENT SE DEROULE LA MANIFESTATION ?

L'installation / accrochage des artistes se fait le jeudi 26 septembre et vendredi matin 27 septembre selon un planning fixé en amont de la manifestation et prenant en compte les temps de trajet et l'emplacement.

Chaque exposant bénéficie d'un espace dédié, variable selon l'emplacement déterminé par l'organisation du Festival R-CAS. Ce n'est pas une installation classique de salon avec des cloisons régulières, mais des espaces spécifiques dues à l'architecture d'exposition du centre d'art contemporain. Les espaces varient d'environ 8m à 10m linéaire pour les peintres, de 8m² à 12m² pour les volumes, possibilités en intérieur ou extérieur, pièce noir ou non, etc...) Ce n'est pas l'artiste qui choisit son emplacement mais le commissariat d'exposition de la manifestation. L'organisation sera toutefois attentive aux éventuelles problématiques soulevées par les artistes auprès de leur référent, dans la mesure du possible.

Le festival ouvre ses portes gratuitement au public **le samedi de 10h à 20h + dimanche de 10h à 18h30** et se déroule autour non seulement de l'exposition-vente mais aussi d'installations contemporaines, d'ateliers pratiques, et de performances, selon les propositions et le programme définitif.

Cette année l'organisation ambitionne d'ouvrir le vendredi après-midi à l'accueil du public scolaire et le début de soirée devrait être l'occasion d'organiser une soirée privée dédiée à des échanges professionnels autour de l'activité des artistes auteurs et aux professionnels du secteur culturel du département.

LE VERNISSAGE / INAUGURATION apéritif d'ouverture sera offert aux visiteurs, créateurs, partenaires et élus qui soutiennent le projet le samedi 28 septembre à 11h00.

Le samedi soir une soirée spéciale cosy et conviviale pour les artistes, soutiens et invités sera organisée à partir de 19h.

Enfin, il y aura sans doute une conférence et/ou projection le dimanche à la salle d'exposition, et un dernier apéritif-auberge espagnole conviviale le dimanche soir entre les créateurs et autres acteurs du projet pendant le décrochage de l'exposition.

D'autres moments-clés sont à prévoir selon les participations actives des artistes, vos propositions d'installation et l'organisation finale.

[Vous pourrez trouver des informations sur le centre d'art Acentmètresducentredumonde \(ACMCM\) de Perpignan sur internet et sur leur page Facebook.](#)

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS ET OFFRES POUR LES ARTISTES EXPOSANT ?

- **Le prix de participation est de 70€/artiste (60€ pour les adhérents d'Agit'hé).**

Ce prix nous aide à assurer la meilleure organisation possible de l'événement : participation aux frais d'accrochage demandés par le centre d'art, frais de gestion, envois éventuels des objets de communication, forte communication pour réunir le plus de public possible, coordination, visites à l'atelier et autres nécessités. **Nous avons pour l'instant fait le choix de demander un prix d'inscription fixe aux artistes exposants, que nous essayons de maintenir au plus bas possible, et vous laissons libres de ventes (pas de pourcentage à verser à notre structure sur les ventes).**

Pour information : pour la précédente édition notre structure a réalisé la communication à hauteur de 4500€, comprenant édition dans journaux culturels et locaux, affiche et distribution, le catalogue et les cartons.

- Il est donc prévu une communication importante grâce au soutien de nos quelques partenaires mécènes (programme-catalogue, affiches, flyers, panneaux, annonces radio et journal local, encarts dans magazines spécialisés et événementiels, cinémas). Malheureusement peu de soutien officiel, qui est très réticent au fait de la possibilité de vente des œuvres sur place !!!!! Incompréhensible.... Mais nous faisons au mieux pour diminuer les frais des artistes.
- En pratique il faudra impérativement définir les besoins des artistes, lors de l'inscription, afin d'adapter les besoins logistiques en fonction des propositions d'exposition ou d'installation (notamment espace au sol nécessaire, durée d'exécution pour les performances et le programme, besoins en table, chaise). Chaque artiste sélectionné sera donc contacté en personne pour être informé du matériel à apporter et affiner ses besoins avec notre organisation.
- Les artistes exposants sont des professionnels et il faut donc bien réaliser que chacun peut être autonome le plus possible tant au moment de l'installation, de l'accueil du public sur son espace d'exposition, que lors du décrochage. Notre équipe est expérimentée mais essentiellement formée de quelques bénévoles et passionnés, et fera au mieux pour apporter son soutien, son aide et des instructions logistiques, mais compte sur la civilité et l'implication de chaque acteur du projet.
- **Les artistes et créateurs venant de loin pourront être logés gratuitement à la demande, grâce aux bénévoles de notre structure.**
- Tout au long du week-end, notre structure aime choyer ses exposants en vous proposant cafés, thés et autres petites attentions aux moments clés de vos efforts. Un tarif préférentiel prix « artiste » sera mis en place pour la restauration sur place à midi (une « CAS-fête » est installée sur place pour la restauration et boissons), et **les repas conviviaux du soir des vendredi et samedi sont offerts aux artistes.**

COMMENT CANDIDATER ?

Les artistes qui désirent exposer doivent nous transmettre **un dossier complet** :

- **Votre dossier artistique et note d'intention.**

C'est-à-dire 3 à 5 images DE BONNE QUALITE (bonne résolution, idéal 300dpi, sinon impossible de juger objectivement) et AVEC LES DETAILS TECHNIQUES (notamment TAILLES ET TECHNIQUES) représentatives du travail QUI SERA EXPOSE

Et/ou le descriptif détaillé de la série, du nombre, de l'installation envisagée, afin qu'on ait un maximum d'informations pour juger du travail. Et quelques mots qui peuvent éclairer votre démarche/votre personnalité, parcours.

Le tout par voie numérique si possible (e-mail / envoi gratuit possible de gros fichier sur le site [Wetransfert](#)).

Sinon voie postale avec des impressions de bonne qualité sur clé USB ou CD. Adresses indiquées ci-après.

Important : un simple lien vers un site internet sera refusé !

- **Le bulletin d'inscription rempli et signé.**

A NOTER : PREVOIR VOTRE PROPRE ASSURANCE PROFESSIONNELLE OU CIVILE (Vu les modalités d'inscription les organisateurs sont obligés de décliner toutes responsabilités en cas de vol, perte ou dégradations diverses. Ainsi, il est fortement recommandé aux artistes de contracter une assurance personnelle ponctuelle pour cet événement)

- Les frais d'inscription de 70 € ou 60 € seront à régler par les artistes **sélectionnés**, qui s'engagent à les faire parvenir dans un délai d'un mois après la réception de sa lettre d'admission (courrier qui informera de tous les détails et modalités nécessaires)
- Nous vous tiendrons informés de la sélection par e-mail, sinon, si vous préférez un courrier postal, merci de joindre une enveloppe affranchie 20g avec votre adresse.

VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ENVOYE

AVANT LE 31 MARS 2019

DE PREFERENCE EN NUMERIQUE PAR MAIL A : **contact@agithe.fr**

OU PAR COURRIER POSTAL AU :

AGIT'HE / 7 RUE VICTOR HUGO / 66510 SAINT-HIPPOLYTE

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tous les détails supplémentaires nécessaires, par mail à contact@agithe.fr.

BULLETIN D'INSCRIPTION

R-CAS #5

▶ 26 | 27 | 28 SEPTEMBRE 2019

[A rendre avant le 31 mars 2019.](#)



Merci d'écrire lisiblement pour éviter toute erreur ou manquement !

NOM :

PRENOM :

NOM D'ARTISTE A COMMUNIQUER :

N° SIRET OU MDA :

SPECIALITE(S) ARTISTIQUE(S) :

ADRESSE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

1/ PERFORMANCE, ATELIER PRATIQUE OU INSTALLATION SPECIFIQUE : oui non

2/ POUR TOUS : DESCRIPTIF DU PROJET, MATERIEL ET SCHEMA DE LA PLACE NECESSAIRE SOUHAITEE, A JOINDRE SUR UNE FEUILLE A4, SIGNEE, OU FICHER WORD OU PDF.

3/ BESOIN LOGEMENT : oui non nombre de personne(s) :

SIGNATURE :

La signature vaut pour acceptation du règlement de cette manifestation, énoncé ci-après (7 articles).

REGLEMENT _ RENCONTRES CREATEURS ACTUELS #5

26 | 27 | 28 SEPTEMBRE 2019 [7 articles]

Article 1

L'ACCUEIL DES ARTISTES PLASTICIENS ET CREATEURS SE FAIT A PARTIR DE 10H LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 SUR RENDEZ-VOUS, en raison d'obligations logistiques de parking sur le lieu d'exposition. Les artistes peuvent accéder en voiture au plus près de la salle d'exposition pour décharger leurs œuvres et s'engagent à déplacer/garer leur véhicule le plus rapidement possible vers le parking extérieur approprié, pour laisser la place aux autres exposants qui doivent s'installer. L'emplacement d'exposition-vente de chaque participant sera adapté à ses besoins dans la mesure du possible et selon les choix esthétiques de l'organisation. La présentation doit être soignée. La présence de l'exposant est indispensable toute la journée. Seuls les organisateurs attribuent les places et ont un droit final de regard sur l'installation faite par l'artiste, pour éventuellement demander à l'artiste de faire des changements si nécessaire après discussion.

La salle d'exposition est ouverte au public de 14h à 20h le vendredi, de 10h à 20h le samedi et de 10h à 18h30 le dimanche, les artistes exposants s'engagent à être présent sur place obligatoirement à ces horaires.

Les stands ne doivent pas être démontés avant la fin du week-end, soit le dimanche 28 septembre à 19h.

Les artistes ayant besoin de s'absenter quelques instants de leur stand pour participer à un évènement du programme et/ou s'alimenter pourra demander à un des organisateurs de surveiller et présenter son stand.

Article 2

Seuls sont admis les professionnels justifiant de leur situation. Une dérogation peut être admise si le dossier d'un artiste démarrant son activité est retenu (*Agit'hé* pourra aider l'exposant à se mettre en règle). La présence sur le lieu du salon doit être assurée par le professionnel. Seuls les produits issus de l'atelier de l'artiste sont admis, toute forme de revente est exclue.

Article 3

En signant le bulletin d'inscription de la manifestation, les artistes sélectionnés s'engagent à régler les frais d'inscription de 70€/artiste (60€/artiste pour les personnes déjà adhérentes à *Agit'hé*) dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la lettre d'admission au festival R-CAS. Aucune annulation ni remboursement ne pourra être pris en compte après le 1er juillet 2019.

Le lieu d'exposition étant au maximum abrité et les organisateurs ne pouvant pas prévoir à l'avance le temps qu'il fera, en cas d'intempéries les droits ne pourront pas être remboursés.

En cas d'annulation de participation aucun échange de place n'est autorisé sans l'accord des organisateurs.

Les éventuels repas réservés seront encaissés au moment de l'installation des artistes, quand les factures et badges seront distribués à chacun, le vendredi 26 septembre 2019.

Article 4

La participation au R-CAS implique l'acceptation du présent règlement. **Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des vols, détérioration d'objets exposés ou de dommages causés à des tiers.** L'artiste exposant a été invité à contracter une assurance personnelle au préalable.

Article 5

Les documents et photos fournis par l'exposant pourront être utilisés dans les supports de communication de la manifestation. Les photos prises pendant la manifestation pourront être utilisées dans la promotion de la manifestation et de notre action générale ultérieurement par notre association.

Article 6

Le matériel nécessaire aux installations et performances personnelles est financé par l'artiste plasticien qui reste intégralement propriétaire de son œuvre.

Les artistes-performers peuvent bénéficier d'une aide technique et financière selon les modalités du projet, à définir en amont entre les organisateurs et l'artiste. Les artistes travaillant en direct sur une toile grand ou moyen format apportent leur matériel et restent par la suite propriétaire de l'œuvre réalisée lors de cette manifestation.

Pour les ateliers pratiques d'initiation ouverts au public le matériel fournis par les artistes pourront être remboursés dans la mesure du raisonnable, sur présentation d'une facture (à voir en amont avec les organisateurs).

Article 7

Les exposants qui profitent du logement s'engagent à respecter le logement fourni et à le rendre en parfait état, sinon ils seront seuls responsables des dégradations constatées au moment du rendu du logement. Les accueillants sont des bénévoles et partenaires de notre association qui proposeront un logement chez l'habitant. Nous laisserons les artistes se mettre en contact avec leur accueillant en amont de la manifestation concernant les modalités pratiques de ce partage.